RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 23226
Numéro SIREN : 487 606 329
Nom ou dénomination : ABC HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt 67584

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 15-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R067584

N° GESTION : 2014B23226

N° SIREN : 487606329

DENOMINATION : ABC HOLDING

ADRESSE : 23 rue du Roule 75001 Paris

DATE D'ACTE : 08-07-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale

NATURE D'ACTE : Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes titulaire

ABC HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 534.646,58 euros
Siège social : 23, rue du Roule - 75001 Paris
487 606 329 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
EN DATE DU 8 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le huit juillet, à 11 heures,

Les associés de la société ABC Holding (la "***Société"***) se sont réunis, en Assemblée Générale, sur convocation de leur Président, par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-321 en date du 25 mars 2020 adaptant les règles de réunion des assemblées générales dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Sont présents :

- Mademoiselle Audrey Gaillard
- Monsieur Patrick Blosse
- Monsieur Dominique Viole
- Monsieur Bertrand Divet
- Monsieur Michel Soudé
- La société OYAT INVEST AG représentée par Monsieur Charles Churet
- La société Masoni représentée par Monsieur Gilles Pichou

Sont représentés :

- Madame Virginie Bourdon (née Poussin) représentée par Monsieur Charles Churet
- Madame Véronique Pécheraux représentée par Monsieur Charles Churet
- Madame Anne Viole représentée par Monsieur Dominique Viole
- Mademoiselle Camille Viole représentée par Monsieur Dominique Viole
- Mademoiselle Valentine Viole représentée par Monsieur Dominique Viole
- Monsieur Sergio Capelli représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur German Hernandez représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Jacques Vernet représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Okita Masayuki représenté par Monsieur Charles Churet
- La société FFB Management représentée par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Pierre Emmanuel Bujes représenté par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Colin Evans représentée par Monsieur Charles Churet
- Monsieur Gérard Gaillard représentée par Mademoiselle Audrey Gaillard

Monsieur Charles Churet, Président de la Société, prend la présidence de l'Assemblée.

La société Grant Thornton, Commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président rappelle que les rapports et documents qui vont être soumis à l'Assemblée ont été communiqués aux associés par voie électronique lors de la convocation de l'Assemblée, de même que les rapports du Commissaire aux comptes.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes sociaux, des opérations et conventions de l'exercice,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoir pour les formalités.

Puis il donne lecture de son rapport.

Le Président déclare la discussion ouverte. Le Président fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes dudit exercice se soldant par un bénéfice de 2.101.097 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos 31 décembre 2019 s'élevant à 2.101.097 euros au crédit du compte "report à nouveau" qui passe ainsi de 940.448 euros à 3.041.545 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées établi conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ce rapport et prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration ce jour, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON, société anonyme, située 29, rue du Pont à Neuilly sur Seine (92200), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 632 013 843, pour une nouvelle période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration ce jour, prend acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC et décide de ne pas pourvoir à son remplacement conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Monsieur Charles Churet
Président